



Marcoussis, le 8 mars 2022

AVIS HEBDOMADAIRE n° 1123

GRATUITE DES LICENCES « ECOLE DE RUGBY »

Lors de sa réunion du 4 mars 2022, le Comité Directeur fédéral a décidé que les licences de joueurs de la catégorie « Ecole de rugby » seront délivrées gratuitement, et ce jusqu'à la fin de la saison en cours, afin de faire découvrir le rugby au plus grand nombre. La Fédération française de rugby prendra donc à sa charge la cotisation ainsi que l'assurance individuelle de la personne sollicitant une telle licence.

Cette décision entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022.

Le Secrétaire Général,



Christian DULLIN

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des organismes régionaux et départementaux de la F.F.R.
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la F.F.R.
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la F.F.R.